

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération Place de l'Hôtel de Ville CS 50199 68305 Saint-Louis Cedex

68305 Saint-Louis Cedex Tél : 03 89 70 90 70

Fax: 03 89 70 90 85

E-mail: <u>direction@agglo-saint-louis.fr</u>
Adresse internet: <u>www.agglo-saint-louis.fr</u>

2. Procédure de passation des marchés :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet des marchés :

Aménagement de l'ancienne salle du conseil au pôle de proximité de Sierentz

4. Caractéristiques principales du marché :

La présente consultation concerne des travaux d'aménagement de l'ancienne salle du conseil au pôle de proximité de Sierentz.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) propre à chaque lot.

Il s'agit de marchés de travaux.

L'opération de travaux est allotie selon ce qui suit :

- Lot 1: démolition plâtrerie peinture sols souples;
- Lot 2 : menuiseries extérieures alu stores ;
- Lot 3: menuiserie intérieur bois;
- Lot 4: chauffage sanitaire:
- Lot 5 : couverture étanchéité ;
- Lot 6 : électricité.

Code NUTS: FRF12

Lieu(x) d'exécution : SIERENTZ (68510)



5. Classifications CPV:

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
45454000 – 4	Travaux de restructuration

Code CPV complémentaire	Libellé du code CPV complémentaire	
45410000 – 4	Travaux plâtrerie	
45442110 - 1	Travaux de peinture de bâtiments	
45432200 - 6	Travaux de pose de revêtements muraux e de papiers peints	
45432111 - 5	Travaux de pose de revêtements de sols souples	
45421132 - 8	Pose de fenêtres	
45421145 - 2	Travaux d'installation de volets roulants	
45421143 - 8	Travaux d'installation de stores	
45421000-4	Travaux de menuiserie	
45421151 - 4	Installation de cuisines équipées	
45332400 - 7	Travaux d'installation d'appareils sanitaires	
45261420 - 4	Travaux d'étanchéification	
45311100 - 1	Travaux de câblage électrique	

6. Durée des marchés - Délais d'exécution :

Pour chaque lot, le marché est conclu à compter de sa date de notification au titulaire jusqu'à la date d'expiration de la garantie de parfait achèvement des travaux.

Il est précisé que l'ordre de service de démarrage sera unique et commun à tous les lots. Il vaudra ordre de démarrer la période de préparation et par la suite, la réalisation des travaux.

Le délai global d'exécution des travaux imposé par le pouvoir adjudicateur comprend : la période de préparation, la réalisation des travaux et études nécessaires à celle-ci, le repliement des installations de chantier, la remise en état des lieux et le nettoyage des locaux après chantier.

Il est de 10 semaines calendaires à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Au sein de ce délai global d'exécution, et pour chaque lot :

- Une période de préparation incluant tous les délais de préparation de réalisation de plans d'exécution, de commande, des documents divers ou échantillons pour approbation est prévue. Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG-Travaux, sa durée est de 4 semaines à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.
- Le planning d'exécution proposé par le titulaire dans son offre fixe le détail des différents délais d'exécution, ainsi que du délai global d'exécution que s'engage à respecter le titulaire.

 Dans tous les cas, le délai global d'exécution proposé par le titulaire ne saurait dépasser le délai global imposé par le pouvoir adjudicateur. Ce planning pourra faire l'objet d'une mise au point suite à la notification du marché.

La date <u>prévisionnelle</u> de démarrage de la période de préparation est fixée au 3 mai 2021, pour un démarrage des travaux au 31 mai 2021.



7. Conditions de la consultation :

- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Les variantes libres au sens de l'article R.2151-8-2° du Code de la Commande Publique sont interdites.
- ➤ Aucune variante imposée au sens de l'article R.2151-9 du Code de la Commande Publique n'est prévue.
- > Options au sens du droit européen Marchés similaires et modifications de marchés :
 - Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique.
 - Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.
- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- > Opération financée par les fonds propres de SAINT-LOUIS Agglomération & subventions de la CAF.
- Modalités de paiement : selon le Code de la Commande Publique.
 Délai global de paiement : 30 jours. Les prix sont fermes, non révisables, ni actualisables.
- Cautionnement et garanties exigées: aucune retenue de garantie ne sera appliquée. Il n'est pas prévu de versement d'une avance.

8. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant :
 - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
 - La liste des travaux effectués au cours des cinq dernières années assorties d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces références doivent être de même nature et d'importance comparable à l'objet du présent marché. Les attestations indiquent l'objet du marché, le montant, le maître d'ouvrage, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent si ces derniers ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin :
 - La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
 - La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché;
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation ou équivalent.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.



En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque co-traitant (sauf le DC1).

9. Critères d'attribution :

Rang	Critères de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	45%
2	Prix des prestations	40%
3	Qualité environnementale de l'offre	15 %

10. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé: il est consultable, téléchargeable gratuitement, et <u>disponible</u> <u>uniquement</u> sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante: http://www.marches-publics.info. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (http://www.marches-publics.info) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

11. Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : http://www.marches-publics.info.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

12. Renseignements complémentaires :

Afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, <u>les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante : http://www.marches-publics.info.</u>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (http://www.marches-publics.info) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.

Il relève de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps utiles (une alerte sera transmise aux candidats à l'adresse électronique communiquée et l'ensemble des réponses apporté sera répertorié sur l'espace des candidats).

Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, etc... seront transmises par l'adresse électronique <u>courrier@aws-france.com</u> qui doit être déclarée dans les expéditeurs autorisés et dans les contacts personnels, afin d'éviter des blocages éventuels par l'anti-spam de la messagerie électronique des candidats.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

Maître d'œuvre:

La maîtrise d'œuvre est assurée à l'interne par la Direction du Patrimoine et des Infrastructures de SAINT-LOUIS Agglomération.

13. Autres informations:

Pour chaque lot, la valeur technique de l'offre sera appréciée sur la base du Mémoire Technique (MT) fourni par le candidat dans son offre.

La note maximale sera de 100 points se décomposant comme suit :

- o Moyens humains et matériels affectés au chantier (40 points)
- o Méthodologie de réalisation du chantier, et plus particulièrement (40 points):
 - La préparation du chantier : 10 points ;
 - La description des procédés d'exécution en lien avec les moyens humains et matériels: 20 points;
 - La gestion de la qualité et les procédures de contrôle interne : 10 points ;
- o Délais d'exécution (20 points), dont :
 - Cohérence du planning prévisionnel d'exécution (15 points);
 - Délai global d'exécution proposé par le candidat (5 points).

Pour rappel, le délai global d'exécution proposé par le candidat doit être reproduit dans son acte d'engagement (article 6) et respecter le délai global d'exécution maximum précisé dans le CCAP (article 4.2).

La note attribuée au délai global d'exécution proposé par le candidat sera proportionnelle à la moyenne des délais proposés selon la formule suivante :

Note obtenue = 5 x <u>délai global moyen</u>
Délai global étudié + délai global moyen

NB : Le délai global moyen correspond à la moyenne des délais globaux (exprimé en semaines calendaires) proposés par chaque candidat.

La qualité environnementale sera appréciée au regard des informations contenues dans le mémoire technique (MT) et des éventuels documents annexes joints par le candidat dans son offre.

La note maximale de 100 points se décomposant comme suit :

- Pertinence des mesures proposées pour assurer la gestion des déchets (SOGED):
 40 points
- o Politique environnementale de l'entreprise (30 points), et plus particulièrement :
 - Formation continue du personnel et sensibilisation aux problématiques environnementales (écoconduite, adaptation des gestes): 10 points;
 - Adaptation de la méthodologie de travail aux enjeux environnementaux : 10 points :
 - Adaptation du matériel (véhicules, machines ...) pour limiter leurs impacts environnementaux : 10 points ;
- o Part de matériaux recyclés ou issus du réemploi dans l'offre du candidat : 30 points.

Pour ce dernier sous-critère, en l'absence d'informations, la note de 0 sera attribuée. Pour chaque matériau proposé, le candidat fournira une fiche technique détaillée. En l'absence de fiche technique, le matériau proposé ne sera pas pris en compte.

Le candidat le mieux disant obtiendra la note maximale de 30 points, les autres candidats obtiendront une note au prorata.

14. Date limite de réception des offres :

Lundi 19 avril 2021 à 16h00

15. Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg 31. avenue de la Paix

B.P. 51038

67070 STRASBOURG Cedex

E-mail: greffe.ta.strasbourg@juradm.fr

Tél: 03.88.21.23.23 Fax: 03.88.36.44.66

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant

l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix

B.P. 51038

67070 STRASBOURG Cedex

E-mail: greffe.ta.strasbourg@juradm.fr

Tél: 03.88.21.23.23 Fax: 03.88.36.44.66

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Différends relatifs aux marchés publics

Préfecture de Meurthe-et-Moselle 1, rue du Préfet Claude Erignac

54038 NANCY CEDEX

E-mail: caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Tél : 03.83.34.25.65 Fax : 03.83.34.22.24



16. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Mercredi 24 Mars 2021

